

Paris, le mardi 4 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la consommation de crack en Île-de-France : bilan de la 2^{ème} phase du « Plan crack »

Un an après l'engagement de l'étape 2 du « Plan crack », les six pilotes de ce plan (Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ; Laurent Nuñez, préfet de Police ; Anne Hidalgo, maire de Paris ; Laure Beccuau, procureure de Paris ; Denis Robin, directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Nicolas Prisse, président de la MILDECA), accompagnés de Jean Castex, président-directeur général de la RATP, Nicolas Revel, directeur général de l'AP-HP et Guillaume Couillard, directeur général du GHU-PPN, ont dressé le bilan des objectifs fixés fin 2023, en majorité atteints.

Lors de cette réunion, les partenaires ont également acté le déploiement de nouvelles actions visant à encore amplifier les efforts engagés depuis plus de cinq ans dans la lutte contre le phénomène du crack.

Ce mardi 4 février, les partenaires ont renouvelé leur engagement dans cette lutte et fixé de nouveaux objectifs à atteindre pour améliorer la prise en charge des consommateurs de crack en errance et apaiser l'espace public.

1/ Bilan positif de la 2^{ème} phase du Plan crack : la majorité des objectifs ont été atteints, dans un contexte global qui demeure néanmoins complexe

- **Un apaisement de l'espace public en constante amélioration grâce aux actions policière et judiciaire**

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration de l'apaisement de l'espace public, les partenaires ont fixé en 2023 plusieurs objectifs dont : le maintien de la forte présence des forces de l'ordre dans les secteurs où circulent les consommateurs, le développement des équipes de médiation de rue, le renforcement de la coordination des acteurs de terrain et l'accentuation d'une politique ferme de dissuasion.

La présence continue des forces de l'ordre pour lutter contre l'appropriation de l'espace public conjuguée à l'éviction des consommateurs afin de mettre fin aux nuisances générées par la consommation de crack dans l'espace public sur les secteurs sensibles du nord-est parisien (Stalingrad, Eole, Porte de la Chapelle, Rosa Parks, quais du Canal de l'Ourcq), a permis d'empêcher toute réimplantation ou relocalisation d'une scène

d'ampleur comme Forceval. Il demeure cependant des secteurs sensibles où la présence quotidienne renforcée des forces de l'ordre est nécessaire pour le maintien de la sécurité publique.

En matière de coordination entre les forces de l'ordre et les dispositifs médico-sociaux, la mise en place des canaux d'échanges entre la préfecture de police, plus spécifiquement les services de police territoriaux, et les opérateurs des dispositifs médico-sociaux a été largement travaillée.

Grâce au travail conjoint de l'ARS Île-de-France, de la préfecture de Police, et avec le concours de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la Ville de Paris, un numéro opérationnel unique a été mis en place à l'été 2024. Il permet aux équipages de police sur le terrain de solliciter en cas de besoin les professionnels des associations de terrain. Cette liaison directe a permis de fluidifier leurs échanges, participant ainsi à l'amélioration de la coordination de leurs actions.

Afin de renforcer la médiation dans l'espace public, l'équipe de l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) dédiée aux consommateurs de drogue en errance au sein de la police municipale parisienne a été renforcée avec de nouveaux effectifs : elle compte ainsi 3 binômes qui se relaient sur le terrain depuis début janvier 2025.

La préfecture de police a par ailleurs créé un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) dédié à la problématique du crack dans l'espace public qui consiste à cibler les problématiques les plus prégnantes, à les traiter collégialement, et à mettre en place des actions simples, réalistes et circonscrites dans le temps.

En 2024, l'action des services de police s'est maintenue à un niveau soutenu : 1 141 trafiquants ont été interpellés, 23 cuisines de crack ont été démantelées et 26 trafiquants ont été reconduits à la frontière.

144 opérations de lutte contre l'immigration irrégulière ont été effectuées en 2024, sur des secteurs fréquentés par des consommateurs, donnant lieu à 1399 contrôles et 317 soumissions administratives.

Dans le cadre du traitement judiciaire des trafiquants et revendeurs de crack, le parquet de Paris poursuit une politique pénale ferme. Il veille d'une part à proposer une alternative comportant un parcours de soins (injonction thérapeutique) aux simples consommateurs, et d'autre part opte pour des orientations pénales par la voie du défèrement pour les individus impliqués dans la cession du produit ou le trafic. Des psychologues du GHU Paris Neurosciences et psychiatrie interviennent directement au palais de justice pour les personnes déférées en vue de la mise en œuvre de l'injonction thérapeutique. Les trafiquants font l'objet de défèrement, principalement en vue d'une comparution immédiate (ou d'une information judiciaire pour les trafics les plus importants). Les peines prononcées pour les revendeurs sont significatives, accompagnées d'interdictions de paraître ou d'interdiction du territoire français.

En 2024, 362 personnes ont pu bénéficier d'une injonction thérapeutique, 43 personnes ont été déférées en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité pour des faits de trafic, et 285 personnes ont été jugées en comparution immédiate pour les mêmes faits.

- **Les dispositifs médico-sociaux et hospitaliers en développement croissant pour prendre en charge dans le temps les consommateurs de drogue**

Dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des consommateurs de drogue en errance, les partenaires ont poursuivi l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil et d'accompagnement, de jour comme de nuit.

En premier lieu, grâce au travail des services de l'Etat et de la ville de Paris, l'offre de service de l'espace de repos de la Porte de la Chapelle a été fortement renforcé dans le cours de l'année 2024. Celui-ci est désormais ouvert 7 jours sur 7, sur des horaires élargis, permettant ainsi de proposer désormais un lieu de repos également en soirée et la nuit ainsi qu'un accès à des professionnels pouvant accompagner les consommateurs en errance dans leurs démarches administratives, de santé ou d'hébergement. Cet espace accueille en moyenne 200 consommateurs chaque jour. Depuis l'été 2024, 14 places d'accueil de nuit sont également disponibles dans cette structure. En 2024, plus de 38 000 passages ont été enregistrés au sein de cet espace de repos, 4 062 soins infirmiers y ont été réalisés, ainsi que 1 968 démarches sociales.

En second lieu, les efforts conjoints de l'ensemble des partenaires ont permis l'ouverture dans Paris de trois nouvelles structures de prise en charge d'un public en grande précarité confronté à des addictions, permettant l'accueil des consommateurs de crack et donc contribuant à la pacification de l'espace public :

- Une halte de nuit de 25 places hommes ;
- Un lieu d'hébergement et de prise en charge de 20 femmes ;
- Un lieu d'accueil de jour médicalisé pour 30 patients.

En troisième lieu, grâce à un abondement important de la part des services de l'Etat et de la Ville de Paris, les équipes de maraude médico-sociales, sanitaires, et les équipes de médiation ont été continuellement renforcées depuis 2019. Ces maraudes sont désormais présentes sur la majorité du territoire, avec une attention renforcée dans le nord-est parisien où l'essentiel des scènes demeurent concentrées.

En quatrième lieu, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a poursuivi ses efforts financiers de haut niveau pour le dispositif ASSORE proposant un hébergement et finançant plus de 610 places.

En cinquième lieu, conformément aux objectifs fixés fin 2023, l'ARS Île-de-France et les établissements sanitaires et médico-sociaux ont significativement renforcé l'ensemble du parcours de prise en charge sanitaire des consommateurs :

- le dispositif « D2O (dispositif d'observation et d'orientation) a été mis en place au sein du GHU-PPN (site Sainte-Anne), permettant une prise en charge rapide des situations cliniques les plus complexes. Depuis son ouverture (en juin 2023), 60 admissions ont été réalisées ;
- le dispositif d'orientation hors Île-de-France pour des cures et des postcures a pris une ampleur importante. Depuis son lancement, 166 admissions ont été réalisées dans 47 établissements de soins résidentiels.

Ces deux dispositifs sont venus compléter l'action des équipes mobiles mises en place auparavant, l'ELA (Equipe de liaison d'addictologie, portée par le GHU-PPN) et Fluid-Crack (portée par l'AP-HP).

En sixième lieu, sous l'impulsion de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les partenaires du Plan crack ont également œuvré au développement de dispositifs de prise en charge en aval des consommateurs de crack. Ce dispositif de travail alternatif rémunéré à la journée, prenant en compte les fragilités du public crack, a été mis en place dès fin 2023, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires en 2024 (cinquante personnes à ce jour). Par ailleurs, un projet global d'animation sociale a été développé au sein du dispositif ASSORE, permettant aux consommateurs pris en charge de participer à diverses activités.

2/ Consolider les nouveaux dispositifs mis en place pour améliorer la prise en charge des consommateurs de drogue en errance et, partant, l'apaisement de l'espace public

La préfecture de Police maintient la forte présence des forces de l'ordre sur le terrain pour lutter contre l'appropriation de l'espace public, protéger les riverains et poursuit son travail de fond pour lutter contre le trafic et la consommation. La préfecture de police poursuivra par ailleurs son action déterminée sur le volet de la lutte contre l'immigration irrégulière, qui complète son action de voie publique et judiciaire.

Le parquet poursuit la politique de réponse pénale ferme en ce qui concerne les faits liés au crack.

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'ARS Île-de-France et la Ville de Paris vont poursuivre le travail de prise en charge des consommateurs.

Tous les partenaires s'accordent par ailleurs sur la nécessité de renforcer encore davantage l'articulation entre les dispositifs de prise en charge des consommateurs de crack, pour fluidifier les entrées et sorties, favoriser le suivi au long terme des personnes, éviter les ruptures de parcours, et améliorer l'entrée dans les dispositifs de prise en charge en aval. A cet égard, le nouvel accueil de jour médicalisé permet l'inscription dans un parcours de soins et de rétablissement, en proposant un accompagnement similaire à une communauté thérapeutique (groupes de parole, suivi par des professionnels du soin, ateliers, activités sportives).

L'ARS Île-de-France a programmé l'ouverture en grande couronne d'un centre thérapeutique résidentiel (CTR) qui accueillera notamment les usagers, avec une attention spécifique aux femmes enceintes ou avec nouveau-nés. Par ailleurs, des places seront mobilisées dans un nouveau CTR qui ouvrira dans une région non francilienne.

Les partenaires du Plan crack réaffirment leur pleine implication dans la lutte contre le phénomène du crack à Paris, mobilisant conjointement les leviers sanitaires, sociaux et

répressifs pour parvenir à prendre en charge les consommateurs durablement, à lutter contre les trafics et à apaiser l'espace public.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr

ARS Île-de-France :

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr

Parquet de Paris :

scom.parquet.tj-paris@justice.fr

Ville de Paris :

presse@paris.fr